



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Question écrite n° 1208

#### Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au sujet de l'avenir de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS). De graves menaces semblent peser sur le devenir de cette institution. En effet, la BNUS est la seule bibliothèque nationale, en dehors de celle de Paris, et de très loin la plus importante de France après la Bibliothèque nationale de France, avec ses trois millions de volumes. La BNUS est le carrefour des chercheurs, instrument de travail incomparable et source exceptionnelle de rayonnement national et international pour Strasbourg. La hauteur de l'enjeu financier pour les années à venir est très en deçà de ce qu'il faudrait. En conséquence, il lui demande quelle position le Gouvernement prendra pour préserver cette institution au coeur de Strasbourg et du rayonnement culturel et éducatif de notre pays.

#### Texte de la réponse

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, dont les collections et le rayonnement sont considérables, est effectivement confrontée à des difficultés qui tiennent notamment aux insuffisances de ses locaux. Une concertation a été engagée au cours des derniers mois, tant avec les établissements d'enseignement supérieur qu'avec les collectivités territoriales, afin d'envisager les meilleures solutions d'avenir pour cette bibliothèque. La préparation du prochain contrat triennal « Strasbourg, ville européenne » (2003-2005) doit être l'occasion de procéder à un examen approfondi de ce dossier et de dégager des perspectives à moyen et long terme.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1208

**Rubrique :** Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 août 2002, page 2793

**Réponse publiée le :** 14 octobre 2002, page 3594